

Questions orales

M. McKinnon: Il est évident d'après ce que vient de dire le ministre de la Défense nationale, monsieur l'Orateur, que le premier ministre n'a pas été renseigné complètement par le NORAD en décembre dernier. Le ministre de la Défense nationale nous a dit hier que l'opération était dirigée par le Canada; le U-2 américain, qui essaie de détecter la présence de radiation à haute altitude, nous a-t-il signalé ses découvertes jusqu'ici? Les techniciens américains qui se trouvent dans les nacelles américaines de détection de radiation qui font des recherches à basse altitude nous ont-ils communiqué des renseignements relativement à leurs découvertes jusqu'ici?

M. Danson: Monsieur l'Orateur, permettez-moi de répondre à la première allégation, j'allais employer un mot antiparlementaire. Les séances d'information du NORAD sont très approfondies et aucun détail n'est omis. Mon honorable ami en a déjà suivi quelques-unes. Je me demande s'il a eu droit à la séance complète. Peut-être s'est-on peu méfié, vu les questions qu'il pose dans l'intérêt de la sécurité occidentale . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Danson: Il est bien certain que même dans ces cas, il y en a qui sont désorbités, d'autres qui ne le sont pas, d'autres qui sont désorientés, et ils restent en observation. Nous ne pouvons pas faire de calcul précis aussi longtemps d'avance. En ce qui concerne la deuxième question du député—qui celle-là est justifiée—il y a des équipages canadiens chargés des détecteurs à bord des Hercules. Il s'agit de travail et de rapports d'équipe, et l'on ne fait pas trop de différence entre Canadiens et Américains. Quand ils travaillent ensemble là-dessus tout le monde est informé. Le commandant qui dirige la recherche et qui appartient au CRR d'Edmonton est parfaitement informé et bien au courant. Il s'agit là de collaboration permanente avec nos alliés américains, dans le cadre du NORAD et du programme spatial.

* * *

LES LANGUES OFFICIELLES**LA DÉCISION DE LA COUR AU SUJET DE LA LÉGALITÉ DU BILL 101 DU QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT**

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au très honorable premier ministre.

Une voix: «Quand vais-je entrer au cabinet?»

Des voix: Oh, oh!

[M. Danson.]

[Français]

M. Prud'homme: A la suite du jugement du juge en chef Jules Deschênes de la Cour supérieure qui a déclaré nuls hier tous les articles de la loi 101 qui portent sur la langue de la législation et de la justice, le très honorable premier ministre voudrait-il offrir à la Chambre ses commentaires?

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre. A supposer que le premier ministre désire traiter d'un pareil sujet, ce n'est pas dans la période des questions qu'il y aurait lieu de le faire.

* * *

LA CONSOMMATION**LE CODE D'ANTICORROSION AUTOMOBILE—LE DÉLAI ACCORDÉ AUX SOCIÉTÉS POUR L'OBSERVER**

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Consommation et des Corporations. Comme le nouveau code d'anticorrosion automobile ne peut obtenir les résultats attendus que s'il est observé par tous les constructeurs automobiles du Canada, et qu'un seul jusqu'ici s'est engagé à le respecter, quel délai le gouvernement s'est-il fixé pour présenter un projet de loi qui rendra le code obligatoire si les autres constructeurs ne voulaient pas s'y plier?

L'hon. Warren Allmand (ministre de la Consommation et des Corporations): Un des trois grands de l'automobile a déjà pris l'engagement ferme de respecter le code; un autre a dit que ses modèles de 1978 dépassent les exigences du code, sans préciser s'il observerait le code tel qu'il est rédigé. Le troisième n'a encore rien dit. Plusieurs importateurs ont par ailleurs indiqué qu'ils respecteront le code. Il n'a pas été prévu de délai, mais nous attendons de voir si les nécessités de la concurrence et les pressions des consommateurs amèneront les autres à les imiter. Comme nous l'avons annoncé, nous allons au besoin procéder par voie de législation, et le cas échéant, nous le ferons en étroite collaboration avec les provinces.

M. Hees: Monsieur l'Orateur, le gouvernement compte évidemment sur le respect volontaire du code; pourtant, ce même gouvernement n'a eu que des expériences négatives dans ses efforts pour obtenir que la population obéisse volontairement à ses lignes directrices. Le ministre pourrait-il nous dire pourquoi le gouvernement ne présente pas dès maintenant une loi visant à faire respecter ce code pour qu'enfin les propriétaires d'automobiles soient protégés?

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, nous croyons à la collaboration avec l'industrie et le secteur privé. Ce code a été conçu en étroite collaboration avec les fabricants canadiens et les importateurs. Je tiens à signaler qu'il a reçu le ferme appui de tous les gouvernements provinciaux de même que celui de l'Association des consommateurs du Canada et de l'Association pour la protection automobile.